

**COMMUNE DE GRIGNON****Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2024.08.12_08**

Le douze août deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER- Lina BLANC-Thierry BINET- Pascal DUMONT-Rémi FERRONT- Virginie GARDET- Jean- Pierre MARGUERIE-Valérie MATHE-François RIEU -Nicole RECORDON-Olivier RUFFIER- David TORDJMANN.

Étaient excusés : Monsieur Bernard FUMEY a donné pouvoir à Monsieur David TORDJMANN- Corinne BUSALB a donné pouvoir à Olivier RUFFIER. André CARRABIN- Stéphanie MARTIN.

Date de convocation : le 05/08/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Présents : 12

Excusés : 4

Absents : 4

Pouvoirs : 2

Votants : 14

Rapporteur : François RIEU

**DÉLIBÉRATION 8 : DÉLIBÉRATION 8 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE-
REMBOURSEMENT DE FRAIS A MADAME VISCAÏNO DENISE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme VISCAÏNO Denise a reçu des frais de poursuites d'huissier d'un montant de 66.10 € pour le prélèvement de son loyer de mars 2024 qui n'a pu avoir lieu suite à un erreur matérielle (erreur sur la date de prélèvement saisie).

Monsieur le Maire propose de rembourser cette somme à Mme VASCAÏNO Denise en la déduisant d'un prochain loyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

Abstentions	0
Contre	0
Pour	14

→ **APPROUVE** le remboursement de la somme de 66.10 € à Mme VISCAÏNO Denise en la déduisant du loyer de septembre.

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

A GRIGNON, le 12 août 2024,
Le Maire,

François RIEU

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :


